



Cloturer son compte en gardant son prêt immobilier

Par **dav has**, le **29/12/2015 à 15:33**

Bonjour,

J'ai un compte dans une banque où j'ai actuellement un crédit immobilier, compte dont je me sers uniquement pour payer ce credit immobilier (j'envoie un virement automatique mensuel depuis ma banque où mon salaire est domicilié)

Savez vous s'il est legal qu'ils me refusent de cloturer ce compte alors que je leur fournirais une autorisation de prélèvement sur le compte de mon autre banque pour le paiement de mon crédit immobilier ? (Car il est très intéressant par rapport aux conditions de marché actuelles.Pour les autres services je suis très mécontent)

Si il existe et que quelqu'un a un article de loi sous la main qui irait dans mon sens je pourrai m'en servir

Merci d'avance pour votre aide

David